



CONSEIL COMMUNAL  
YVORNE

**Procès-verbal de la séance  
du Conseil communal d'Yvorne  
du 5 mai 2022 à 20 heures**

**Présents :** Aeppli Marc, Aeppli Serge, Allenbach Tania, Badan Sarah, Barbay Alain, Berdoz Jean-Luc, Bernasconi Yschelle, Cathélaz Isabelle, Cibien Béatrice, Coquoz Pierre Antoine, Cretton Lionel, Crot Jean-Louis, Dervey Nicolas, Engel Oriane, Glauser Claire, Gugelmann Quentin, Jaccoud Arnaud, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Merli Raphaël, Müller Hans-Peter, Pellet Francine, Perret Alexandra, Perrier Daniëla, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Stalder Guy, Suardet Martin, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean

M. le Président Alain Barbay ouvre la 4<sup>ème</sup> séance de la législature 2021-2026. Il salue les Conseillères et Conseillers, la Municipalité in corpore ainsi que le public.

Sont également présentes : Mme Mathilde Durgnat, huissière, et Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil.

En préambule du Conseil, M. le Président Alain Barbay adresse toutes ses sincères condoléances à Mmes Léa Derégis, huissière et Isabelle Derégis, Municipale, pour le décès de leur grand-mère et maman.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

#### **1. Appel**

Il ressort de cet appel que 34 Conseillères et Conseillers sont présents.

**L'assemblée peut donc valablement délibérer.**

#### **2. Lecture de l'ordre du jour**

M. le Président Alain Barbay lit l'ordre du jour qui n'amène aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

#### **3. Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2021**

Mme la Conseillère Daniëla Perrier mentionne une coquille en bas de page 1 (Séance du Conseil communal du 17 février 2022 et non 2021).

Le procès-verbal sera modifié.

Au vote, **le procès-verbal du 16 décembre 2021 est adopté à la majorité (30 oui – 3 absentions) des membres présents avec la modification susmentionnée.**

#### **4. Communications du bureau**

##### ***Démission de M. Sébastien Turrian en qualité de Conseiller communal***

M. le Président Alain Barbay fait lecture de la lettre de démission de M. Turrian, datée du 7 janvier 2022, qui annonce son déménagement dans un autre canton.

##### ***Copie du courrier adressé au Conseil d'Etat de MM. Dubuis et Töffel***

Afin de respecter la demande des personnes susmentionnées, M. le Président Alain Barbay fait lecture de la lettre. Par cette missive, MM. Dubuis et Töffel dénoncent la Municipalité d'Yvorne auprès du Conseil d'Etat pour avoir commis un abus de droit.

Cela concerne le permis de construire délivré à Upo Invest SA et la dérogation accordée pour la construction de bâtiments à toits plats (et non à deux pans) sur la parcelle no 532 sise route de Lausanne (en face de la Badouxthèque).

Mme la Municipale Isabelle Derégis intervient pour préciser que la Municipalité a accordé une dérogation dans le respect des lois et règlements en vigueur. Elle suggère à la Commission de gestion d'examiner le dossier afin d'étudier les motivations de la Municipalité. Ainsi la commission pourra rendre compte au Conseil communal lors de la prochaine séance.

### **Remerciement pour les élections**

M. le Président Alain Barbay adresse ses vifs remerciements aux huissières, aux conseillères et conseillers, ainsi qu'au personnel de l'administration communale, qui se sont engagés lors des élections cantonales du 20 mars et 10 avril 2022.

### **Dates prochains Conseils**

- 23 juin 2022
- 6 octobre 2022
- 17 novembre 2022
- 15 décembre 2022

### **Votations fédérales du 15 mai prochain**

Un encouragement est adressé à l'assemblée pour voter et faire voter les proches.

### **5. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal**

M. Turrian, Conseiller communal PLR étant démissionnaire, le siège revient au premier viennent-ensuite de la liste PLR.

M. le Président invite donc M. Lionel Cretton à prêter serment devant l'assemblée.

M. Lionel Cretton est assermenté en qualité de conseiller communal et peut désormais participer aux délibérations.

Il est remercié pour son futur engagement par applaudissement.

Le nombre de conseillers communal est maintenant de 35.

### **6. Election d'un membre au sein de la Commission de gestion**

M. Turrian étant démissionnaire du Conseil communal et de la Commission de gestion, son siège est à repourvoir par un conseiller PLR afin de respecter la proportionnalité.

Au nom du PLR, M. le Conseiller communal Jean-Daniel Maret propose :

- M. Sébastien Roux

Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. Sébastien Roux est élu à la Commission de gestion pour la législature 2021 – 2026.

### **7. Communications de la Municipalité**

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

#### **- Travaux du Boulevard**

Le Boulevard sera en travaux depuis la mi-juin durant deux mois, ceci afin de réparer les canalisations, les bouches d'égout ainsi que le revêtement.

Une déviation sera mise en place durant cette période.

M. le Municipal Eric Minod prend la parole :

- **Cambriolage – dépôt de la voirie – Pré Nové**

Ce vol a eu lieu dans la nuit du 28 janvier 2022. Les malfrats sont passés par la petite fenêtre des toilettes.

Au bureau, ils ont dérobé ordinateur et appareil photo. A l'atelier, ils ont notamment volé perceuse, perforateur, génératrice, débroussailleuse.

A l'étage, au local de menuiserie, ils ont subtilisé ponceuse, défonceuse et divers autres matériels, ceci pour un total d'environ CHF 30'000.--.

L'assurance a quasiment tout remboursé, valeur à neuf.

Il est prévu d'installer un système d'alarme dans ledit dépôt.

- **Point de situation sur l'avancement de l'étude pour l'assainissement du collecteur d'eaux usées et eaux claires de la Route de Lausanne**

Le préavis a pris du retard pour différentes raisons. Après inspection des canalisations, regards et collecteurs, il s'est avéré que rien n'était conforme avec les plans qui étaient en possession de la Commune.

Un travail de fond a dû être réalisé pour comprendre où allaient les canalisations.

Le projet a été adapté à chaque situation. S'est greffé sur cela, les demandes de construction sur les parcelles des alentours.

Les oppositions à la mise à l'enquête du projet de la parcelle no 532 ont également entraîné un retard.

Il apparaissait difficile d'aller de l'avant sans connaître l'aboutissement de ces recours.

La reprise de la route cantonale en traversée de localité par notre Commune nous a aussi beaucoup occupé.

Actuellement, les négociations sont en cours avec la DGMR et la Commune d'Aigle sur les frais d'assainissement calculés au prorata des surfaces des bassins versants.

Le dossier a été envoyé au service de l'Etat pour approbation.

- **Point de situation sur le projet du nouveau règlement de la distribution de l'eau**

Le projet a débuté en mai 2021 avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs spécialisé, de notre Secrétaire municipal et du Chef du Service de l'eau.

Un projet basé sur les données du PDDE et le principe du pollueur – payeur a été adopté par la Municipalité en fin d'année.

Ce projet a été soumis à l'Office de la consommation et à la Surveillance fédérale des prix, comme il se doit.

La première instance a validé le projet. Cependant, « Monsieur Prix » a donné d'autres recommandations sur la tarification qui sont difficilement estimables et applicables dans notre commune.

Le projet a été revu pour tenir compte en partie des recommandations de Monsieur Prix.

Actuellement, notre fontainier est en train de faire des simulations sur des cas réels pour se rendre compte des conséquences financières de ce nouveau règlement.

Après, ce document sera à nouveau présenté la Surveillance fédérales des prix. Si le règlement convient, nous représenterons le projet à nouveau au Service de la consommation pour une validation finale.

Une fois ces étapes franchies, un préavis pourra être soumis.

La facturation de l'année 2022 ne sera donc pas impactée par ce nouveau règlement.

- **Acquisition d'un véhicule électrique pour le service de l'eau**

La commune a acheté un véhicule Citroën hybride, de 50 kilowatts, en leasing.

Son prix est CHF 36'340.--. Le véhicule sera équipé la semaine prochaine.

A terme, l'objectif est de recharger le véhicule par des panneaux solaires posés sur le toit du dépôt communal.

- **Réparation urgente et imprévisible à la STEP**

La pompe de circulation de la biologie a récemment rencontré une panne relativement importante.

Elle a dû faire l'objet d'une réparation qui a entraîné une vidange complète. Trois jours après, la STEP refonctionnait normalement

Le prix total de cette réparation se monte à CHF 14'039.65.

Mme la Municipale Isabelle Deregis prend la parole :

- **Evolution du projet de nouveau plan d'affectation communal (PaCo)**

Dans le courant de l'année 2018, la Municipalité a repris les démarches relatives à la révision du nouveau plan d'affectation communal (PaCo), afin de répondre aux nouvelles exigences fédérales et cantonales en matière de redimensionnement de la zone à bâtir.

Dans ce cadre, le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en date du 16 mai 2019, un crédit complémentaire de CHF 150'000.-- pour la finalisation de cette révision jusqu'au stade de la mise à l'enquête publique (préavis 03-2019). Lors de cette même séance, nous avons toutefois émis des craintes sur la probabilité de coûts supplémentaires résultant des demandes imprévisibles des services cantonaux.

En l'occurrence, une séance de coordination a réuni en juillet 2019 la Municipalité, son mandataire et la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), réunion à la suite de laquelle un complément au rapport d'examen a dû être déposé auprès de cette direction. Au mois de janvier 2020, la DGTL a informé la Municipalité que de nombreux points devaient encore être revus. Nous en avons pris acte tout en regrettant que les points concernés n'aient pas été soulevés lors de la séance de coordination, ou entre celle-ci et le dépôt du complément de rapport au mois de novembre.

En parallèle, diverses mises à jour de directives ou fiches d'application du Plan directeur cantonal (PDCn) sont venues complexifier la tâche du bureau d'urbanisme en charge. Elles ont généré de nombreuses adaptations et compléments qu'il était impossible de prévoir ou d'anticiper au moment de la demande de crédit complémentaire.

Dans une moindre mesure, certaines adaptations ont également été demandées par la commune, sur la base de l'expérience récente, pour faciliter la compréhension et l'accès aux dispositions réglementaires en matière de police des constructions.

Les prestations supplémentaires non comprises dans le crédit accordé sont résumées ci-après. Cette liste n'est pas exhaustive.

**NORMAT 2**

Adaptation du plan, du règlement et du rapport 47 OAT à la Directive cantonale révisée sur la normalisation des données de l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1er juillet 2019

**Disponibilité des terrains**

Analyse des terrains non construits à maintenir en zone à bâtir et intégration dans la planification

**Patrimoine**

Indication, sur le plan, des voies de communications historiques, des régions archéologiques et des bâtiments inscrits à l'inventaire et/ou aux monuments historiques, avec adaptation du règlement

### Espace réservé aux eaux

Intégration, sur la base d'une coordination cantonale, de l'espace réservé aux eaux, y compris dans les secteurs "hors zone à bâtir"

### Ordonnance de protection sur les accidents majeurs (OPAM)

Intégration, sur la base d'une coordination cantonale, des périmètres de consultation des "accidents majeurs" (installations ferroviaires, routes nationales, installations de transport par conduites, gazoduc, etc.)

### Dangers naturels

Transcription – non sans un surcroît de travail important – des tableaux fournis par les bureaux spécialisés en matière de danger d'inondation et de dangers géologiques

### Vérification des nomenclatures d'affectation

Adaptation de l'ensemble de la nomenclature du plan aux nouvelles directives cantonales (qui étaient connues du canton depuis plusieurs mois mais gardées confidentielles par ce dernier)

### Zones d'activités

Adaptation du plan selon l'orientation retenue par la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) pour les trois zones d'activités communales (Versvey, Châble-Rouge - Pré de l'Oie et Les Jacolats)

### Zones d'utilité publique

Justification des besoins pour chaque zone (par exemple en matière de stationnement)

### Surfaces d'assolement (SDA)

Identification des surfaces d'assolement (SDA) pour les surfaces sujettes à un déclassement et justification des emprises sur les SDA, notamment s'agissant des serres horticoles et du terrain de football des Cabourles

Au chapitre financier, notre mandataire estime que le montant des prestations supplémentaires effectuées ou restant à effectuer jusqu'au dépôt du dossier d'examen préalable avoisinera les CHF 33'000.--, sans que l'on sache si de nouvelles demandes émaneront du canton dans l'intervalle.

D'autres adaptations pourraient par ailleurs découler du fait que la Municipalité cherche à préserver les intérêts de la commune et de ses citoyens en déposant un dossier dont certains aspects ne seront pas totalement compatibles avec le PDCn, par exemple en matière de dimensionnement des zones à bâtir, de définition de secteurs de protection ou autres secteurs superposés, et de maintien des zones centrales.

Le dossier est aujourd'hui en voie de finalisation en vue de son dépôt à l'examen préalable encore ce printemps. Le canton disposera ensuite d'un délai de 3 mois pour procéder. Compte tenu de la surcharge des différents services concernés, il est toutefois vraisemblable que cet examen durera plus longtemps.

A ce jour, la Municipalité se trouve donc dans l'impossibilité de chiffrer plus précisément les montants qui résulteront du surcroît de travail dévolu à son mandataire. A l'instar de nombreuses autres communes vaudoises, elle n'a d'autre choix que d'avancer dans la finalisation de son PaCo et soumettra au Conseil communal, le moment venu, une demande de crédit d'apurement pour les montants qui auront été engagés en dépassement des crédits déjà accordés.

Celle-ci sera en l'occurrence intégrée dans la demande de crédit concernant la dernière étape de la procédure qui dépendra du résultat de l'enquête publique (traitement des

oppositions éventuelles, procédure d'approbation du PACo et, le cas échéant, de levées des oppositions par le Conseil communal, procédure d'approbation cantonale, recours éventuels, etc.).

- **Travaux du Boulevard**

Ces travaux sont terminés, la collaboration avec l'entreprise mandatée a été de bonne qualité.

Le caractère esthétique de l'éclairage est subjectif, cependant, les mats s'intègrent bien dans le paysage, tant par leur couleur que leur axe par rapport aux arbres.

Les détecteurs, ainsi que l'intensité lumineuse, peuvent encore être adaptés si nécessaire.

L'éclairage répond aux exigences édictées par le préavis.

Sur le plan financier, les devis des entreprises ont été légèrement dépassés. Le premier dépassement concerne les plaques de support pour les candélabres. Ceci est dû à l'augmentation de la matière première.

Le deuxième dépassement concerne la mise en place des pavés.

Le devis qui avait été accordé par le Conseil communal est néanmoins respecté.

Les factures totalisent un peu plus de CHF 153'000.-- alors que le crédit accordé était de CHF 160'000.--.

M. le Municipal Alain Bassang prend la parole :

- **Audit sur la gestion technique et commerciale du Domaine de la Commune d'Yverne**

Sur les conseils d'un ancien collaborateur scientifique d'Agroscope, la Municipalité a confié à M. Gérald Carrupt, expert de longue date du secteur vitivinicole, le mandat de procéder à un état des lieux complet du domaine communal – de la vigne à la bouteille – et à faire toute proposition utile d'optimisation en matière de production, de vinification, de promotion et de commercialisation des vins de la Commune.

M. Carrupt a suivi les activités dudit domaine pendant une année complète (2021), et écouté l'ensemble des acteurs de la filière (vignerons-tâcherons, œnologue, municipal responsable, syndic). Il ressort principalement de son analyse que la commune d'Yverne, en tant que lieu de production, demeure une référence pour les vins blancs du vignoble suisse, avec un positionnement des prix plutôt élevé dans cette gamme.

Il est relevé que les travaux de culture sont parfaitement exécutés par les deux vigneron responsables, l'un travaillant 2,9 hectares de vignes, l'autre 3,6 hectares. Selon lui, cette surface apparaît cependant trop modeste pour permettre de créer une entité d'exploitation rentable, s'appuyant sur des salariés. Un mandat d'exploitation pourrait suppléer le vignolage, mais sans pour autant favoriser un abaissement des coûts de production, lesquels dépendent pour l'essentiel de la manière de produire et de la qualité de la prestation attendue.

S'agissant de l'encavage, l'expert souligne notamment que les installations de traitement du raisin, la cuverie et la mise en bouteille mériteraient une mise à niveau, et que la vinification des rouges est conventionnelle. La cave souffre, selon lui, d'un déficit d'image.

Pour ce qui concerne la vente, l'engagement du municipal responsable est mis en avant, de même que le suivi administratif effectué par l'Administration communale. Il est relevé qu'il n'y a pas de démarchage direct et systématique de la clientèle, afin de ne pas faire de concurrence aux encaveurs privés du village.

Sur le plan qualitatif, M. Carrupt relève la très bonne tenue des vins communaux, singulièrement l'élégance des chasselas, tout en mentionnant des rouges plus passe-partout.

M. Carrupt a également analysé les états financiers du secteur concerné, dont le Conseil communal est tenu au courant année après année. Pour les millésimes 2018 à 2020, le coût du vignolage s'établissait en moyenne à CHF 4.17/m<sup>2</sup> (CHF 4.25/kg – CHF 5.66/l), quand le ratio de branche est compris entre CHF 2.50 et CHF 6.00/l.

En moyenne, sur la même période, les charges de transformation s'élevaient quant à elles à CHF 1.72/l, celles de conditionnement à CHF 1.64/l et celles de commercialisation à CHF 1.55/l, soit un total de CHF 4.91/l pour 49'071 litres encavés en moyenne triennale, quand le ratio de branche est compris entre CHF 2.00 et CHF 4.00/l. Le prix de revient s'élève en moyenne à CHF 10.57/l.

Sur la base des observations qu'il fait, l'expert émet les recommandations suivantes :

#### A la vigne

- travailler à une meilleure rationalisation du parcellaire (p. ex. Les Plantaux) et mettre en location les parcelles les plus éloignées (p. ex. La George)
- viser à n'avoir plus, à terme, qu'un seul interlocuteur pour l'exploitation du domaine
- établir un plan d'encépagement harmonisé avec la stratégie commerciale, en phase avec le terroir, et évitant une diversification coûteuse de l'assortiment
- orienter la culture vers un mode de faire dépourvu d'intrants chimiques

#### A la cave

- externaliser les activités de transformation sur des volumes choisis et cohérents
- sous-traiter les opérations d'embouteillage, de logistique et de distribution
- travailler à une "mise en scène" des vins dans le bâtiment communal, par exemple à travers une cave à foudres et à barriques (vitrine)

M. Carrupt envisage également, mais sans prendre en considération la situation du bâtiment du caveau, une reconversion partielle de celui de La Grappe en "Maison des vins d'Yvorne", intégrant une activité de vente directe confiée à un animateur qui serait également l'ambassadeur et le commercial des vins du domaine communal.

En résumé, M. Carrupt salue la dynamique exceptionnelle des vins du domaine communal, et la cohésion, à l'en croire unique en son genre, entre l'entité politique et la culture du vin. Il préconise une redéfinition de l'assortiment des produits sur le long terme, l'établissement d'un plan d'encépagement et de reconstitution sur le long terme également, la rédaction d'un cahier des charges pour la sous-traitance des activités de transformation et de logistique, d'un autre pour la rénovation de la partie cave du bâtiment communal et, enfin, l'établissement d'un business plan pour la commercialisation des vins du domaine communal.

La Municipalité a pris acte de ce rapport au cours de sa séance du 16 février 2022. Elle a fait siennes un certain nombre des recommandations de l'expert, notamment celles ayant trait à une planification optimisée de l'encépagement.

Elle note surtout la fragilité de la structure de commercialisation, laquelle est certes performante, mais trop dépendante pour l'heure de l'activité déployée sans compter par le municipal responsable. Elle entend sur ce point profiter de la législature en cours pour mener une réflexion tendant à mettre sur pied une structure de promotion-vente stable, pérenne et indépendante du pouvoir politique.

Enfin, concernant le bâtiment de La Grappe, elle est d'avis que les installations sont fonctionnelles, même s'il serait effectivement souhaitable de mieux soigner la scénographie d'encavage des vins. L'espace à disposition en sous-sol le permettant, elle n'entend pas le réaffecter à d'autres fins que vitivinicoles. Le projet de rénovation du bâtiment en question intégrera par conséquent cette donnée et cette ambition.

Pour le surplus, elle se réserve la liberté de mettre en œuvre comme elle l'entend, et le cas échéant selon le calendrier de son choix, les recommandations de l'expert.

- **Réorganisation du Secteur conciergerie : engagement d'un collaborateur à 100% et de deux collaboratrices à 30%**

Conformément aux explications données dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 (préavis 12-2021), la Municipalité a récemment mis au concours trois postes de travail pour le Secteur conciergerie.

A l'issue de procédures d'engagement qui se sont avérées plus ardues qu'attendu, nous avons pu pourvoir ces postes comme suit :

Poste de concierge responsable à 100%

En prévision du départ en retraite de M. Francis Müller, la Municipalité a engagé au 14 février 2022 M. Justin Moulin, âgé de 25 ans, titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation.

Après un apprentissage effectué auprès de la Base logistique de l'armée et quelques séjours linguistiques à l'étranger, M. Moulin a occupé différents postes temporaires dans la région, entre autres auprès de SATOM SA et de notre Secteur voirie.

Du fait de sa formation, M. Moulin dispose de bonnes connaissances en matière de nettoyage, de produits et de contrôle, mais également en termes de maintenance et d'entretien des équipements techniques et autres aménagements extérieurs.

Postes de concierge auxiliaires à 30%

Afin de compléter l'équipe de conciergerie et de répondre aux carences relevées dans le cadre de l'audit de l'entretien des bâtiments réalisé en 2021, nous avons engagé au 1er avril 2022 deux nouvelles collaboratrices à 30%, à savoir :

Mme Madalena de Almeida Dias, âgée de 45 ans, active dans le domaine du nettoyage depuis avril 2021 après avoir œuvré de nombreuses années dans le domaine de la restauration. Mme de Almeida Dias est au bénéfice d'une licence LADB et dispose par conséquent de bonnes connaissances en matière de prescriptions d'hygiène. Elle s'occupe principalement de l'entretien du Bâtiment administratif de La Grappe et sera occasionnellement engagée pour des missions de service lors de réceptions communales.

Mme Eva Clara Carvalho Teixeira, âgée de 46 ans, active depuis plus de 12 ans dans le domaine de l'entretien. Mme Carvalho Teixeira dispose d'une longue expérience en matière de nettoyages de fin de chantiers, mais a également déjà œuvré dans l'entretien de bâtiments scolaires. Elle est principalement en charge du Collège d'Yverne.

Depuis leur engagement, ces nouveaux employés bénéficient d'un encadrement temporaire par la personne ayant réalisé l'audit cité précédemment, dans le cadre du mandat confié en 2021.

Outre quelques contrôles de qualité indépendants, cet accompagnement vise principalement à définir des techniques de nettoyage novatrices et uniformes, ainsi qu'à choisir les outils et produits les plus adaptés à nos besoins – en veillant notamment aux critères de développement durable –, puisqu'il faut bien reconnaître que notre commune est passablement en retard dans ce domaine.

La Municipalité se réjouit de ces engagements et des perspectives d'amélioration qu'ils apportent à l'ensemble des utilisateurs de locaux communaux.

- **Point de situation sur la gestion du parc immobilier communal et sur les préavis n° 07-2021 (Demande de crédit d'urgence pour la réfection de l'étanchéité de la terrasse du bâtiment administratif de la Grappe) et n°08-2021 (Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un avant-projet de rénovation lourde du Bâtiment administratif de La Grappe)**

M. le Municipal Alain Bassang énumère la liste des bâtiments communaux :

Patrimoine administratif :

- Bâtiment administratif de la Grappe
- Salle de la Couronne
- Bâtiment du service du feu
- Salle de Gymnastique
- Dépôt de la Voirie
- Hangar des Communailles
- Edicules publics
- Congélateur communal
- Collège d'Yvorne
- Eglise

Patrimoine financier :

- Auberge de la Couronne
- Bâtiment de la Souche
- Bâtiment de Vers-Chenaux
- Villa de Vers-Chenaux
- Caveau d'Yvorne
- Chalet de Luan
- Collège de Vervey
- La Forge

Concernant les préavis susmentionnés :

Comme inscrit dans le rapport de gestion, conformément au préavis 07-2021, la Municipalité a engagé, au début du mois de décembre, les travaux de réfection de l'étanchéité du bâtiment de la Grappe en tenant compte des remarques émises par le Conseil communal dans le cadre de la discussion sur la proposition municipale.

Ainsi, seuls les travaux urgents et impératifs ont été réalisés à court terme, de manière à mettre hors d'eau les locaux de l'administration communale.

La situation a été réévaluée au début du printemps et se présente bien.

Il n'y a plus d'eau dans les locaux.

Des travaux de peinture seront entrepris dans les bureaux afin de redonner un peu de blancheur.

Concernant le préavis n°08-2021, cette étude a été mise en suspens dans l'attente du résultat de l'audit sur la gestion technique et commerciale du Domaine de la Commune d'Yvorne.

Dès l'acceptation dudit rapport, la Municipalité a consacré une longue séance à l'avenir des bâtiments communaux. Elle constate notamment que l'ensemble de l'état général du parc immobilier communal, et partiellement celui de la Grappe, a été resté sans soin durant de longues années.

Ce patrimoine nécessite d'importants travaux de rénovations.

Les faibles ressources à disposition de la Commune imposent un plan d'action par objet échelonné dans le temps.

La Municipalité a ainsi pris les décisions suivantes :

- Un mandat auprès d'un architecte a été confié pour l'établissement d'un état des lieux et des plans d'entretien des bâtiments suivants :
  - Bâtiment de la Souche
  - Caveau d'Yvorne
  - La Forge
  - Villa et bâtiment de Vers Chenaux
  - Collège de Versvey

La feuille de route devrait être établie fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

La Municipalité fixera des priorités d'entretien et décidera, si nécessaire, de la vente de l'un de ceux-ci pour assurer les besoins financiers nécessaires au maintien de son patrimoine.

- Sur la base de l'expertise d'un bureau spécialisé, le chalet de Luan sera vendu.
- Pour le Collège d'Yvorne, les deux appartements actuellement inoccupés seront retirés du marché locatif. Les surfaces concernées seront consacrées, dans le cadre d'un projet de rénovation global du bâtiment, aux besoins scolaires ou parascolaires. Ces besoins seront définis d'entente avec la Direction des Ecoles ainsi que les spécialistes du Canton. Une séance a été fixée encore ce mois-ci.
- Une étude, avec un spécialiste en infrastructures sportives et scolaires, en lien avec la conformité de la salle de gymnastique avec les normes en vigueur et/ou annoncées, sera réalisée. Selon le résultat de cette analyse, le déplacement de la salle dans un autre bâtiment existant ou à créer sera étudié. Un rendez-vous a déjà eu lieu la semaine dernière avec les services compétents de l'Etat et une nouvelle appréciation de la situation sera effectuée le 9 mai 2022.
- Concernant le bâtiment administratif de la Grappe, il est question de conserver les activités vinicoles dans le bâtiment. Cependant, les conclusions de la part du spécialiste des infrastructures sportives scolaires doivent encore être émises. Ces conclusions pourraient amener à modifier la fonctionnalité du bâtiment administratif de la Grappe. Le coût d'un tel projet se chiffrera indubitablement en millions. Il n'y a pas la possibilité d'esquisser un calendrier à l'heure actuelle, ceci compte tenu d'autres urgences financières et techniques imposées dans l'intervalle par la réfection des collecteurs de la route de Lausanne.
- Le projet de rénovation du bâtiment de voirie va être lancé afin de mettre tous les secteurs (eau, step, voirie) sous le même toit. Le personnel disposera d'un espace de travail adéquat qui répondra aux normes énergiques. Le garage du car postal s'étant libéré, il a du même coup libéré de la place à cette fin.
- Le congélateur collectif du Collège sera rénové, celui-ci a plus de 60 ans. Cette infrastructure est très prisée car tous les casiers sont actuellement occupés. Il s'agit d'opter pour un gain de place et d'énergie. Un préavis sera déposé durant l'année 2022.

En résumé, pour les bâtiments, le plan d'action suivant sera entrepris :

1. Déterminer si la salle de gymnastique est toujours aux normes. Selon la réponse, une solution devra être trouvée. Elle remettra peut-être en question plusieurs autres bâtiments, tels que la Couronne ou la Grappe. Le rapport des spécialistes sera rendu fin mai 2022.
2. Déterminer le/s objet/s dont la vente pourrait permettre de financer les travaux d'entretien et de transformations envisagés.  
Un bureau a été mandaté pour expertiser le bâtiment de la Souche. La Municipalité n'a pas encore pris de décision à ce sujet ni concernant la vente d'autres bâtiments (excepté le chalet de Luan).

Concernant le chalet d'alpage de Luan (81 m<sup>2</sup> d'habitation + 223 m<sup>2</sup> de jardin), qui date du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la Commune l'a acquis durant l'année 1910 au prix de CHF 1'800.--. Il s'agit d'un petit 3 pièces chauffé par une cuisinière à bois et un poêle à bois situés dans le salon. Les façades extérieures sont en bois et marquées par le temps. Les fenêtres en simple vitrage sont à remplacer, il en va de même pour les volets. Concernant la toiture et la charpente, elles sont en bon état. Les aménagements intérieurs sont vétustes et nécessitent d'importantes et lourdes rénovations. Le chalet se situe dans une zone de protection des eaux ce qui implique que tout projet de construction future doit constituer un intérêt public au moins aussi important que celui du captage. Il est également situé dans une zone agricole cela signifie qu'il est impossible d'agrandir ou de modifier ce qui existe.

La Municipalité a donc mandaté une entreprise pour vendre ce bien, la Municipalité ne voyant pas d'intérêt public à le conserver. Les moyens financiers que cette rénovation lourde engendrera ne font en effet pas sens, notamment au vu de son faible rendement.

Le chalet est loué à une dame depuis novembre 1999 (au prix de CHF 5'000.--/an). Cette dernière a annoncé son départ pour la fin de l'année 2022 d'où la décision de la Municipalité de vendre cet objet.

Il y a eu de nombreuses visites suite à la mise en vente de ce chalet. Les intéressés ont eu jusqu'au 30 avril 2022 pour se positionner sur le prix (prix minimal fixé de CHF 180'000.--).

La vente de ce bien est subordonnée à l'accord du Conseil communal.

Un préavis sera déposé sous peu à ce sujet.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- **Mise à l'enquête - passage à faune – Grand Marais**

L'Office fédéral des routes a conçu un projet de passage à faune à la hauteur du lieu-dit des Grands Marais (soit au milieu du cordon boisé qui sépare les Communes de Roche et d'Yvorne). Toutes les emprises seront situées sur notre Commune.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de biodiversité suisse, adoptée il y a tout juste 10 ans par le Conseil fédéral.

Il met en évidence les perturbations élevées causées sur la biodiversité par les infrastructures de transports (ferroviaires ou routières).

En l'occurrence, l'autoroute constitue pour de nombreux animaux vivant à l'état sauvage, une barrière infranchissable. Elle restreint leurs habitats et nuit à leurs échanges génétiques.

Ce passage à faune vise à restaurer la connectivité en milieu naturel.

Le développement des Communes de Villeneuve, Rennaz et Noville empêche, dans les faits, le viaduc de la plaine du Rhône (c'est-à-dire celui qui enjambe la zone industrielle de Villeneuve) de jouer ce rôle depuis fort longtemps.

L'emplacement de nouveaux corridors faunistiques a été déterminé plus en amont par les services cantonaux compétents et par l'Office fédéral de l'environnement.

Ces derniers mettent en évidence deux contraintes importantes à cet endroit :

- les lignes à haute tension (qui limiteront le gabarit de l'ouvrage),
- une géologie délicate (qui nécessitera un ancrage profond de 25 – 30 mètres).

L'ouvrage sera constitué d'une structure mixte (acier et béton), d'une longueur de 45,60 mètres, d'une largeur de 60 mètres à l'enjambement et d'une hauteur de 7,50 mètres à la glissière.

Le passage en question a été étudié principalement pour la grande faune, qui sera guidée sur place par des haies de buissons et d'arbres.

La petite faune disposera également d'aménagements spécifiques.

La partie supérieure du passage sera entièrement végétalisée et interdite aux piétons. L'Office fédéral des routes devra faire l'acquisition d'une surface de terrain nécessaire à cette réalisation. Seules deux parcelles sont concernées à cet égard, elles appartiennent toutes les deux à l'Etat de Vaud.

Les propriétaires agricoles qui sont touchés ont d'ores et déjà été avisés, ils sont dédommagés pour les pertes de culture résultant de ces installations.

La Commune d'Yvorne demandera qu'un état des lieux des différents chemins communaux empruntés dans le cadre de ce chantier soit réalisé avant et après travaux.

La mise à l'enquête aura lieu du 18 mai au 17 juin 2022.

Les travaux devraient débiter à l'été 2025.

La mise en service du corridor est prévue pour l'été 2026.

Le coût total de ce projet est devisé à 16,5 millions. La Commune d'Yvorne n'est pas partie prenante.

## **8. Divers et propositions individuelles**

### **Communications émises par la Municipalité**

M. le Conseiller Jean-Louis Crot précise qu'il aurait été plus agréable de pouvoir échanger après chaque communication de la Municipalité. Il souhaite savoir si la Commune a porté plainte pour le cambriolage du dépôt de la voirie.

M. le Municipal Eric Minod répond que la plainte a été déposée.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot évoque l'engagement de collaborateurs à la conciergerie et demande si l'église est incluse.

M. le Municipal Maxime Isoz indique qu'une convention avec la paroisse est en cours de signature. Le nettoyage de l'église sera inclus dans ladite convention.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot mentionne la communication écrite concernant l'audit sur la gestion technique et commerciale du Domaine de la Commune d'Yvorne. L'expert signale que les installations de traitement du raisin, la cuverie et la mise en bouteille mériteraient une mise à niveau. Il conseille également d'externaliser les activités de transformation ainsi que de sous-traiter les opérations d'embouteillage, de logistique et de distribution. Cependant, dans le même paragraphe, il est fait mention que la Municipalité estime que lesdites installations fonctionnelles. Il questionne donc la cohérence entre ces deux constats et regrette qu'aucune prévision chiffrée des économies que cette restructuration va apporter n'a été établie. Selon lui, les hectares de vignes devraient dégager un bénéfice et non pas un équilibre des comptes, tel que nous le connaissons depuis quelques années. Il apparaît que cette communication n'est pas complètement aboutie.

M. le Municipal Alain Bassang reprend la thématique des installations. Il explique que ces dernières sont, certes datées, mais en ordre et parfaitement aux normes. Concernant les économies, la Municipalité étudie le dossier. Dans le même compte-rendu, il est indiqué que la Commune pourrait passer de deux vigneron-tâcherons à un. La Municipalité reviendra devant le Conseil en temps opportun. La période du Covid a engendré des déficits. L'année dernière, la vente des vins a bien fonctionné. Cette année, sur le budget de CHF 500'000.--, la Commune se trouve déjà à CHF 400'000.-- de vente. Dans le cadre de la rénovation de ce bâtiment, la cave sera refaite. L'idée est de remettre un peu de « neuf » dans les sous-sols.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot remercie la Municipalité pour les réponses apportées et reprend l'information concernant le prix de revient des charges de transformation qui s'élève à CHF 4,91/litre et que la fourchette se situe normalement entre CHF 2.--/l et CHF 4.--/l. Il convient donc de se pencher sur les économies à réaliser surtout s'il est envisagé d'engager une personne qui remplace le Municipal pour ses activités de ventes des vins.

M. le Municipal Alain Bassang précise que le rapport a été récemment reçu par la Municipalité. Les améliorations en sous-sol permettront également d'augmenter le rendement. La Municipalité étudie aussi des solutions pour remplacer l'activité liée à la vente de vins réalisée par ses soins. Il est néanmoins difficile d'envisager, étant donné la surface de notre vignoble, une personne salariée uniquement par notre Commune. Cette personne travaillera peut-être

pour une autre entreprise en parallèle ou un indépendant. Il est clair qu'une fois que les solutions seront trouvées, les économies calculées, la Municipalité viendra devant cette assemblée pour les communiquer. Les solutions choisies seront en lien avec celles de la rénovation du bâtiment de la Grappe.

### **Activités sportives – salle de gym**

Mme la Conseillère Suzanna Wagner revient sur les incertitudes par rapport aux activités sportives en lien avec l'école et souhaiterait un complément d'informations.

M. le Municipal Alain Bassang précise que l'état de la salle de gym qui se trouve au caveau doit faire l'objet d'une étude (par un architecte cantonal et par une personne de la DGEO). Il s'agit de vérifier la conformité de la salle de gym (utilisée par les élèves de la 1P à la 6P). Si cette dernière n'est pas conforme, il faudra trouver d'autres solutions (telle que la salle de la Couronne par exemple).

### **Audit de la gestion technique et commerciale du Domaine de la Commune d'Yvorne**

Mme la Conseillère Geneviève Major constate que la Municipalité a adopté certaines recommandations de l'expert. Elle interroge la position de la Municipalité sur le fait d'orienter la culture vers un mode de faire dépourvu d'intrants chimiques.

M. le Municipal Alain Bassang explique que le projet Yvorne Grandeur Nature est mis en route. Il s'agit de gérer le vignoble sans produits phytosanitaires. La Commune se dirige donc dans le sens de cette recommandation.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann demande si, une fois que les choix auront été établis et chiffrés, il est prévu de les faire analyser par la personne ayant réalisé l'audit ceci afin d'en vérifier la pertinence, le financement ainsi que les impacts.

M. le Syndic Edouard Chollet informe qu'il s'agissait d'un travail d'orientation sur un plan stratégique. Sur le plan du positionnement, nos vins sont excellents car ils ont une qualité reconnue à l'échelle suisse. Ceci a un coût (tel que mentionné dans le rapport). Le personnel est garant du maintien de la qualité. Un de nos vigneron-tâcherons va partir dans quelques temps et se pose la question de son remplacement. Les infrastructures ne sont certes pas de dernière génération mais sont utilisables et fonctionnelles. Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons en déduire que la priorité est d'assurer la pérennité de l'activité de commercialisation assurée par notre Municipal, M. Bassang. L'idée est de conserver le sous-sol tel quel. Cependant, les normes des salles de gym sont extrêmement rigoureuses et s'il est constaté que notre salle n'est pas conforme, une solution devra d'urgence être impérativement trouvée.

Il est clair que si la Municipalité fait des choix, M. Carrupt (de l'Etat de Vaud) sera consulté.

### **Plan d'affectation communal**

M. le Conseiller Stéphane Verdon souhaite des précisions sur les orientations retenues pour les trois zones d'activités communales.

Mme la Municipale Isabelle Deregis précise qu'il y a actuellement trois zones d'activités :

- Versvey : une micro-zone, il est prévu de la réaffecter,
- Aux Jaccolats : complètement construite, il s'agira de la maintenir en l'état,
- Pré de l'Oie : nous avons une partie construite en zone d'activité artisanale et une partie non-construite en zone de sports et de loisirs. Là, son sort n'est pas encore scellé. Dans le projet, cette zone a été sortie du plan d'affectation.

### **Préavis 07-2021 - Demande de crédit d'urgence pour la réfection de l'étanchéité de la terrasse du bâtiment administratif de la Grappe**

M. Quentin Gugelmann demande s'il est possible de connaître les montants engagés.

M. le Municipal Alain Bassang répond que des éléments chiffrés et précis pourront être annoncés lors du prochain Conseil.

### **Trafic sur la Route des Rennauds**

M. le Conseiller Hans-Peter Müller souhaite remercier M. le Municipal Maxime Isoz pour avoir fait le nécessaire en plaçant un radar de courtoisie dans cette zone. Il fait un constat positif de cette opération (davantage de calme et de sécurité). Il demande s'il y aurait la possibilité d'installer deux radars de manière fixe.

M. le Municipal Maxime Isoz explique qu'un tel radar coûte environ CHF 10'000.--. Il estime qu'un radar, déplacé au gré des besoins, apparaît suffisant pour notre Commune.

M. le Conseiller Hans-Peter Müller pense que pour la sécurité des enfants et des usagers, cet investissement fait du sens.

M. le Municipal Maxime Isoz comprend le souhait de M. le Conseiller Hans-Peter Müller. Cependant, un citoyen du quartier des Jaccolats va émettre la même demande, idem pour Vers-Morey.

M. le Conseiller Hans-Peter Müller appuie sur le fait que cette mesure est très intéressante. Il invite également la police à faire davantage de contrôles.

M. le Municipal Maxime Isoz indique cet hiver des contrôles ont été réalisés par la gendarmerie. Les contrevenants étaient moins nombreux et il apparaît que le déplacement du radar de quartier en quartier est une stratégie qui fait sens.

M. le Municipal Eric Minod précise que nous ne possédons pas les résultats chiffrés de cette opération car elles étaient enregistrées dans l'ordinateur qui a été dérobé au dépôt de la voirie.

M. le Syndic Edouard Chollet rajoute qu'une nouvelle série de contrôle peut être envisagée. Les données seront ensuite analysées objectivement pour corréliser, ou non, le sentiment de certains habitants. Il convient d'être conscients que certains habitants d'autres quartiers souhaiteront peut-être une installation similaire, à l'esthétique ainsi qu'à l'effet discutables. La police vient en fonction de ses disponibilités. Les derniers contrôles ont portés leurs fruits. La Municipalité prend note des préoccupations et une analyse plus fine doit être amenée pour objectiver les impressions des riverains.

Mme la Conseillère Francine Pellet estime que le déplacement du radar est très judicieux et apporte plus d'effets. En tant qu'automobiliste, si ce dernier est toujours au même endroit, nous pouvons facilement ne plus y prêter attention.

### **Nuisances sonores**

M. le Conseiller Nicolas Dervey aborde la question concernant les bruits de loups (et autres) diffusés dans le vignoble. La pollution sonore de ce système est assez forte dans certains quartiers de notre Commune. Des essais sont vraisemblablement en cours.

M. le Municipal Alain Bassang précise que cela fait environ 15 jours que ce système fonctionne. Il est composé d'effaroucheurs sonores. Ce sont des sons qui sont diffusés pour effrayer des animaux (tels que le chevreuil, le blaireau). Afin d'éviter la pose systématique de filets, ce mode de faire a été retenu. Les vigneron-tâcherons qui ont mis ces installations en œuvre les ont réglées à un son trop soutenu ou à une heure inadaptée. Une diminution du volume est prévue, tout devrait rentrer dans l'ordre dans le courant de la semaine prochaine.

### **Zone du Pré de l'Oie**

M. le Conseiller Jean-Louis Crot souhaite savoir si la construction des digues de protection dépend de l'affectation.

Mme la Municipale Isabelle Deregis répond que les constructions de digues ne concernaient pas uniquement la zone à construire. La digue existante protège déjà partiellement la partie construite. La deuxième digue protège en partie le terrain en zone d'activité sportive (elle devra tout de même être construite même si le terrain n'est pas développé au final). Si le terrain n'était pas développé, la digue pourrait être faite contre la route cantonale, il s'agit de la seule incertitude. Il devra de toute manière y avoir des digues pour protéger la route cantonale et les campings.

### **Abris antiatomiques**

Mme la Conseillère Alexandra Perret demande si la Commune en a à disposition.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que la couverture de la Commune d'Yverne pour ces abris est très faible et ne peut clairement pas accueillir l'entièreté des habitants d'Yverne. Cependant, en Suisse, chaque personne a une place attribuée (peut-être dans une commune voisine) dans un abri antiatomique.

### **Réorganisation – parcage - Maisons Neuves**

Mme la Conseillère Suzanna Wagner demande des précisions sur le projet.

Mme la Municipale Isabelle Deregis répond que le bureau mandaté a pris du retard. Il doit donner des nouvelles cette semaine et préparer le dossier d'enquête.

### **Audit de M. Carrupt – version complète**

M. le Conseiller Martin Suardet demande si une version complète du document est disponible afin que la Commission de gestion puisse l'examiner.

M. le Syndic Edouard Chollet répond que l'essentiel des informations pertinentes a été relevé via la communication. La version complète est évidemment à disposition et peut être remise à la Commission de gestion.

### **Trajet école - UAPE – Transport**

Mme la Conseillère Claire Glauser questionne sur la solution provisoire pour le transport scolaire.

M. le Syndic Edouard Chollet informe que le réseau Enfants-Chablais a mis en place un service de bus privé aux frais de la collectivité régionale. Selon la réglementation en vigueur, ledit réseau est responsable de ce transport. L'entité qui assure l'accueil parascolaire doit assurer le transport entre le lieu d'accueil et l'école. Les retours unanimes sont positifs, les parents sont parfaitement satisfaits. La suite logique voudrait que du personnel du réseau d'accueil puisse voyager avec les enfants pour les trajets.

M. le Président Alain Barbay remercie l'Assemblée pour son attention **et clôt la séance à 21h18**

Le président :

Alain Barbay

La secrétaire :

Séverine Tissot